

RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF DU 25 JUIN 2015

Présents : JP CHAMPION – JC MERIC – H BACCHINI – JP CHURET – J KERHOAS – C FOURICHON – E MARLIOT – JP LOSTIS – JL DENECHAU – MT LANNUZEL JOURDAS – J CATHELINÉAU – B DAVID – M BOUVET – H GIRAUD – S LASSEAUX – J MARAJO – F PFEIFFER

1	<i>VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES</i>
<u>1/1</u> Décision 1	<u>Dates des prochains Bureaux Exécutifs</u> Le Bureau Exécutif prévu le 3 septembre 2015 est repoussé au 09 Septembre 2015.
1/2 Décision 2	<u>Partage du fichier club avec le site du salon nautique</u> Le Bureau Exécutif souhaite que le service informatique de la FFVoile soit saisi et qu'il soit mis en place un système gagnant/gagnant en créant du flux sur notre site.
1/3 Décision 3	<u>Flyer « Achète ta place »</u> Le Bureau Exécutif accepte l'idée du projet « Achète ta place » et le flyer qui sera très prochainement diffusé en faisant part en séance de quelques demandes de modifications .
1/4 <u>Info</u>	<u>Dossier de Presse des Coaches Plaisance</u> Le Bureau Exécutif prend connaissance du dossier presse des Coaches Plaisance.
1/5 Décision 4	<u>Projet Européen</u> Le Bureau Exécutif discute de la délégation au Président et au Secrétaire Général pour répondre aux sollicitations d'acteurs extérieurs souhaitant intégrer la FFVoile comme partenaire d'un projet européen. Après débat, le président retire le projet. Le passage en BE sera nécessaire et en cas d'urgence une note de synthèse sera adressée par mail aux élus membres du BE qui voteront électroniquement.
2	<i>HAUT NIVEAU</i>
<u>2/1</u> Décision 5	<u>Information sur les ventes du matériel Haut Niveau</u> Le Bureau Exécutif acte les ventes de matériel Haut Niveau : Volkswagen Passat 352 NMR 75 pour 500€ à Mr Nicolas Tempier Renault Trafic 373 QLX 75 pour 3000 € à Mme Jacqueline Renaudin
3	<i>HABITABLE</i>
<u>3/1</u>	<u>Règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing</u>

<p>Décision 6</p> <p>Vote CA</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile accorde à la Commission Nationale Match Racing la possibilité d'attribuer 3 invitations pour le Championnat de France Espoirs de Match Racing 2015.</p> <p>Le règlement initial sera repris en 2016.</p> <p>Le BE soumettra à l'approbation du Conseil d'Administration une demande de délégation pour valider le règlement du Championnat de France Espoirs de Match Racing.</p>
<p>4</p>	<p><i>VOILE LEGERE / HABITABLE</i></p>
<p>4-1</p> <p>Décision 7</p> <p>Vote CA</p>	<p>Règles de sécurité sur les voiliers « à foils » équipement et parcours</p> <p>Le Bureau Exécutif valide les règles de sécurité sur les voiliers « à foils » (annexe 1) qui seront soumises à l'approbation du CA du 26/06/2015</p>
<p>5</p> <p>Décision 8</p>	<p>DIVERS</p> <p>Epreuves Internationales</p> <p>Championnat du Monde de Yole OK 22 au 30 Juillet 2016 à Quiberon</p>

Annexe 1 RD BE 25 06 2015

Règles techniques et de sécurité des supports à foils

Dispositions obligatoires pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Le port d'un casque est obligatoire en compétition, depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

La date d'effet des dispositions obligatoires est fixée au 1^{er} septembre 2015.

Dispositions recommandées pour les supports « à foils »

- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est recommandé en toutes circonstances.
- Le port d'un casque est recommandé en toutes circonstances.
- La norme EN 1385 est recommandée pour le casque.
- Le port d'un vêtement ou équipement individuel de protection contre les chocs (combinaison isotherme renforcée, équipement individuel de flottabilité renforcé,...) est recommandé.
- Sur les parcours de course à la voile, les zones de course des voiliers, engins ou planche à voile à foils sont autant que possible préservés des routes de collisions prévisibles avec d'autres voiliers, engins ou planches à voile, et bateaux, à l'exception des bateaux d'organisation, d'arbitrage, d'encadrement ou de surveillance et d'intervention, dont les pilotes sont informés de la conduite à tenir dans le cadre de leurs fonctions et équipés en conséquence.

La date d'effet des recommandations est immédiate.

Le conseil d'administration (CA) mandate le bureau exécutif (BE) pour adapter ces règles si nécessaire et disposer ainsi de la réactivité nécessaire. En cas de modifications substantielles, la décision du BE s'appliquera aussitôt que nécessaire et fera l'objet d'une validation a posteriori par le CA. Dans tous les cas, le BE rend compte au CA suivant des dispositions éventuellement prises dans l'intervalle.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72